

## Avis négatifs Numigi - Mauvais payeur et email de preuve

Talenteum répond à Numigi, représentée par M. Joliveau, qui subordonne le règlement de factures impayées à la transmission de documents justificatifs.

Talenteum indique avoir pleinement respecté l'ensemble de ses obligations sociales en Tunisie et à Madagascar, notamment en matière de paiement des impôts et des cotisations sociales. Les éléments de preuve correspondants ont été communiqués, bien que cette transmission ne relève d'aucune obligation contractuelle.

En conséquence, Talenteum conteste fermement les allégations émises par le « contrôleur » mentionné par Numigi, dont l'identité n'est pas précisée et qui demeure anonyme.

Talenteum invite Numigi à procéder à un règlement amiable du litige dans les plus brefs délais. À défaut, des poursuites judiciaires pourront être engagées à l'Île Maurice, conformément aux stipulations de l'accord-cadre.

Par ailleurs, une mise en demeure a été adressée à Numigi par un avocat mauricien. À ce jour, celle-ci est restée sans réponse.

Voir la copie scannée de notre dernier email ci dessous

---

[talenteum.com/fr/avis-sur-numigi-esn-odoo/](https://talenteum.com/fr/avis-sur-numigi-esn-odoo/)

---

**De :** [yannick@talenteum.com](mailto:yannick@talenteum.com) <[yannick@talenteum.com](mailto:yannick@talenteum.com)>

**Envoyé :** jeudi 10 octobre 2024 14:47

**À :** Bruno Joliveau <[isidor.legenie@numigi.com](mailto:isidor.legenie@numigi.com)>; Bruno Joliveau <[isidor.legenie@numigi.com](mailto:isidor.legenie@numigi.com)>; [partenaire-portage@numigi.com](mailto:partenaire-portage@numigi.com); [bruno.joliveau@numigi.com](mailto:bruno.joliveau@numigi.com); [operations@talenteum.com](mailto:operations@talenteum.com)

**Objet :** Re: [69125] Terminaison de contrat

Bonjour Monsieur Joliveau,

Je vous remercie pour votre email.

Je prends note de votre souhait d'arrêter la prestation au 31 juillet et votre engagement de régler partiellement les factures en souffrance : de XX€ dans un premier temps puis de XX€ à réception d'éléments supplémentaires.

Pour ce qui concerne les documents demandés :

- Document de fin de contrat : Nous n'avons pas mis fin aux contrats de travail de Lanto et d'Ahmed. Ils ont décidé de manière unilatérale de ne plus travailler pour nous (Abandon de poste). Eux seuls peuvent régulariser la situation en nous envoyant une lettre de démission (rétroactive au 31 juillet, si vous le souhaitez).
- Preuves que les contributions sociales des salariés ont bien été honorées : Je rappelle à toutes fins utiles, que nous ne sommes pas tenus de vous communiquer ces documents (cf .Accord cadre). Cela ne fait pas partie de la nature de nos prestations que de communiquer ces justificatifs. Si vous avez des preuves que nous n'avons pas respecté nos obligations, nous y répondront le moment venu et nous vous invitons même, dans ce cas, à alerter les services compétents en Tunisie et à Madagascar.

Ceci dit, et même si nous n'en avons pas l'obligation, je tiens à être transparent avec vous. Ainsi, vous trouverez en pièce-jointe,

Concernant Ahmed :

1. Le certificat de retenue d'impôt sur le revenu de la période allant de Janvier à Août 2024.
2. Reçu des contributions sociales effectuées pour Ahmed pour les 3 trimestres de 2024 (1 trimestre/fichier)

Concernant Lanto :

1. Les justificatifs IRSA (impôt sur le revenu) de Janvier à Août 2024. Nous avons changé de mode de règlement de l'IRSA en Juillet 2024. Ils sont donc affichés différemment dans les fichiers transmis à partir de cette date. Vous constaterez par ailleurs que le mois de Juillet apparait « en traitement ». Il s'agit d'un traitement du côté des autorités et non du nôtre (vous verrez, par ailleurs, que le mois d'Août a bien été traité).
2. Les justificatifs OSTIE pour les 2 premiers trimestres 2024. Le troisième trimestre 2024 n'étant pas dû avant le 30 octobre.
3. Les justificatifs CNAPS pour les 2 premiers trimestres 2024. Le troisième trimestre 2024 n'étant pas dû avant le 30 octobre.

Au vu des éléments en pièces-jointes, il me semble maintenant incontestable que, contrairement à ce qu'affirme votre « contrôleur », les obligations sociales ont bien été honorées par nos entités à Madagascar et en Tunisie. Si vous avez des questions concernant un ou plusieurs document(s) transmis, je vous réitère mon invitation d'échanger de vive voix et de clôturer ce dossier de la meilleure des façons, et éviter des procédures coûteuses pour vous, comme pour nous, de poursuites à l'île Maurice, comme le prévoit, le cas échéant, l'accord-cadre signé ensemble.

Bien cordialement,  
Yannick